



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : Psychologue de l'éducation nationale interne

Section :

- **Education développement et apprentissage**
- **Education développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle**

Session 2020

Rapport de jury présenté par : Marie-Hélène Leloup, Présidente du jury

Sommaire

Avant-propos et remerciements	2
Introduction.....	3
I) Statistiques du concours	4
II) La composition du jury	5
III) Les épreuves, les attendus du concours	6
Les attendus du concours.....	7
Les points de vigilance du jury	8
IV) Bilan de l'épreuve d'admissibilité / admission	9
• Les statistiques générales de l'admissibilité / admission	9
• Les remarques du jury spécifiques à cette épreuve écrite.....	10
Points saillants des copies du concours interne (traitement du sujet).....	11
Sujet de l'épreuve d'admissibilité : étude de dossier portant sur les politiques éducatives (documents joints en annexe)	12
Éléments indicatifs et non exhaustifs de corrigé (communs au concours externe et au concours interne).....	14
Conclusion	19
ANNEXES.....	19

Avant-propos et remerciements

La session 2020 du concours interne de recrutement de psychologue de l'éducation nationale, dans le contexte inédit de la crise sanitaire qu'a traversée notre pays, a vu son déroulement ordinaire fortement perturbé puisque les épreuves orales d'admission ont été annulées. Les épreuves écrites d'admissibilité ont donc seules fondé l'appréciation du jury dans la détermination des candidats de la liste principale et de la liste complémentaire (Cf. *Infra*).

Dans ce contexte singulier, je tiens à adresser mes remerciements les plus sincères à la vice-présidente et au secrétaire général pour leur professionnalisme, leur disponibilité et leur soutien sans faille tout au long du concours.

Nos remerciements conjoints vont à l'ensemble des membres du jury pour le sérieux et la qualité de jugement dont ils ont fait preuve dans la correction des copies, pour leur participation active aux travaux de délibération pour l'admissibilité et l'admission.

Je remercie enfin les services de la direction générale des ressources humaines, tout spécialement le gestionnaire du concours qui, par son efficacité et sa disponibilité, a grandement facilité le travail du directoire et contribué au bon déroulement des épreuves. Merci également au sous-directeur et à son équipe pour leur soutien sans faille et leur réactivité face aux questions que cette session inédite n'a pas manqué de susciter.

Je souhaite aux candidats admis plein succès dans l'exercice de leurs fonctions et adresse mes encouragements à ceux qui, lors de cette session, ont vu leur candidature ajournée.

La présidente du jury du concours

Marie-Hélène Leloup

Introduction

Le concours de recrutement des psychologues de l'éducation nationale donne lieu à l'issue de chaque session à la publication d'un rapport qui a pour objet d'informer les candidats sur ses modalités et ses exigences. Eu égard aux conditions spécifiques qui ont marqué le déroulement de la session 2020, les deux présidentes ont pris la décision de produire deux rapports distincts pour le concours externe et le concours interne, ce dernier ayant été ramené à une seule épreuve. Pour autant, l'analyse des copies de l'épreuve 2 commune aux deux concours a fait l'objet d'une discussion partagée lors de la réunion de délibération pour l'admissibilité. Les éléments de correction ont également été partagés. Des parties restent donc communes aux deux rapports.

Les candidats du concours interne trouveront ci-dessous :

- des informations statistiques sur la session 2020,
- un rappel des modalités du concours,
- un bilan et une analyse du déroulement de l'épreuve du concours interne 2020 ainsi que des conseils aux candidats pour la préparation de la prochaine session,
- des informations complémentaires concernant le sujet.

Dans ce rapport, les acronymes suivants seront utilisés :

PsyEN pour psychologues de l'Éducation nationale

EDO pour Éducation, Développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle

EDA pour Éducation, Développement et apprentissages.

L'arrêté du 3 février 2017 reste le cadre de référence des modalités d'organisation de ce concours. La crise sanitaire a toutefois conduit à l'annulation des épreuves orales d'admission et à la publication de **l'arrêté du 10 juin 2020**, portant adaptation des épreuves du concours interne de recrutement des PsyEN ouvert au titre de l'année 2020 :

« Art. 1er. – Les dispositions de l'arrêté du 3 février 2017 susvisé sont adaptées dans les conditions prévues par le présent arrêté pour le déroulement des épreuves du concours interne de recrutement de psychologues de l'éducation nationale ouvert par arrêté du 18 juillet 2019 susvisé.

Art. 2. – Pour l'application des dispositions de l'article 4 et de l'annexe II du même arrêté du 3 février 2017, **le concours interne mentionné à l'article 1er du présent arrêté comporte uniquement une épreuve d'admission. Cette épreuve d'admission est l'épreuve d'admissibilité mentionnée à ladite annexe II du même arrêté du 3 février 2017. Le jury prononce l'admission à ce concours au terme de cette épreuve ».**

En l'absence d'épreuve orale, la partie analytique du présent rapport ne portera donc que sur la seule épreuve écrite, l'arrêté du 10 juin 2020 adaptant la réglementation du concours au contexte particulier de la crise sanitaire.

I) Statistiques du concours

Figurent entre parenthèses les données de la session 2019 à titre de comparaison.

Session 2020	PSYEN EDA	PSYEN EDO
Postes offerts	20 (20)	20 (20)
Candidats inscrits		
<i>Femmes</i>	148 (144)	159 (213)
<i>Hommes</i>	10 (8)	24 (23)
Total	158 (152)	183 (236)
Candidats présents		
<i>Femmes</i>	78 (71)	81 (122)
<i>Hommes</i>	7 (3)	17 (13)
Total	85 (74)	99 (135)
Candidats admissibles		
<i>Femmes</i>	39 (40)	32 (46)
<i>Hommes</i>	3 (2)	10 (7)
Total	42 (42)	42 (53)
Candidats admis		
<i>Femmes</i>	19 (19)	15 (20)
<i>Hommes</i>	1 (1)	5
Total	20 (20)	20 (20)

Le nombre de postes mis au concours est de 40, 20 en EDA et 20 en EDO, identique à celui de l'année précédente. En revanche le nombre d'inscrits, quasi stable en EDA, a baissé en EDO. Le nombre de présents aux épreuves d'admissibilité en février marque également une baisse en EDO (en pourcentage des inscrits) :

- 158 inscrits en EDA en 2020 contre 152 en 2019, 85 présents, soit une participation de 54%, en hausse par rapport à 2019 (49%)
- 183 inscrits en EDO contre 236 en 2019, 99 présents, soit une participation de 54%, contre 57% en 2019.
- Répartition par âge :
La moyenne d'âge de l'ensemble des inscrits s'établit à 38 ans en EDA et 37 ans en EDO, celle des admis à 40 ans en EDA et 36 ans en EDO.
- Origine professionnelle des candidats admis

Libellé concours	Lbl Profession	NB
PSYCHOLOGUE DE L'EDUCATION NATIONALE INTERNE	CERTIFIE	1
	CONSEILLER D'ORIENTATION PSY.	1
	CONTRACT. PSY EN-PSY SCOLAIRE	7
	ENSEIGNANT DU SUPERIEUR	1
	PERS FONCT HOSPITAL	1
	PROFESSEUR ECOLES	9
	Total PSYCHOLOGUE DE L'EDUCATION NATIONALE INTERNE	
PSYCHOLOGUE DE L'EDUCATION NATIONALE INTERNE	CONSEILLER D'ORIENTATION PSY.	7
	CONSEILLER ORIENTATION INTERIM	1
	CONTRACT. PSY EN-PSY SCOLAIRE	9
	PERS ENSEIG TIT FONCT PUBLIQUE	1
	PERS FONCTION PUBLIQUE	1
	PROFESSEUR ECOLES	1
Total PSYCHOLOGUE DE L'EDUCATION NATIONALE INTERNE		20
		40

II) La composition du jury

La nomination des membres du jury fait l'objet d'un arrêté annuel.

Lors de la session 2020, la répartition par corps d'origine était la suivante :

	FEMMES	HOMMES
PsyEN	7	6
IEN	6	4
PERDIR	1	1
CPE	1	
PE HC	1	
PR	1	
IGEN	1	1

III) Les épreuves, les attendus du concours

- **L'épreuve d'admissibilité**

Les candidats au concours interne de recrutement de psychologues de l'éducation nationale passent une épreuve écrite commune aux deux spécialités (EDA et EDO).

Elle consiste en **une étude de dossier portant sur l'exercice de la fonction de psychologue de l'éducation nationale dans le système éducatif.**

D'une durée de quatre heures, elle est dotée d'un coefficient 4 pour le concours interne.

L'épreuve se présente sous la forme d'un ensemble de documents relatifs à une question éducative particulière réunis dans un dossier que le/la candidat.e devra étudier et sur lequel il/elle devra se positionner au regard de la problématique soulevée. Elle appelle la production d'une synthèse argumentée permettant au jury d'apprécier la qualité et la pertinence des capacités d'analyse du/de la candidat.e. Le dossier traite d'une thématique en rapport avec la place du psychologue dans l'Éducation nationale : un dispositif pédagogique particulier, un sujet relatif à l'éducation à la santé ou à la citoyenneté ou sur l'accompagnement d'élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap, une question relative au climat scolaire, une problématique de développement psychologique et social, d'entrée dans les apprentissages, d'orientation scolaire ou professionnelle, un type de difficulté scolaire – refus, démobilité, décrochage scolaire.

Le candidat est conduit à **faire la démonstration de ses capacités à appréhender le sujet dans sa globalité et sa complexité** afin d'envisager le positionnement spécifique du psychologue de l'éducation nationale et ses axes de travail.

L'épreuve doit notamment permettre d'apprécier les **capacités du candidat à inscrire son action dans le cadre du fonctionnement des structures et des équipes** auxquelles il apportera sa spécificité et son expertise dans le cadre de son futur métier.

Le cas échéant, cette épreuve peut contenir des éléments, données ou informations de nature statistique que le candidat devra être en mesure d'analyser et/ou d'interpréter.

L'épreuve d'admissibilité a valu comme épreuve d'admission pour la session 2020 mais les candidats de la session 2021 auront bien à se préparer à deux épreuves distinctes d'admissibilité et d'admission.

- **L'épreuve d'admission**

Le concours interne comporte une épreuve orale d'admission qui intervient dans la spécialité choisie par le candidat au moment de son inscription (durée de préparation 1h30 ; durée de l'épreuve 1 heure avec un exposé de 20 minutes et un entretien de 40 minutes). L'épreuve est dotée d'un coefficient 6 pour le concours interne.

À partir d'une situation individuelle pouvant requérir l'intervention d'un psychologue de l'éducation nationale, il est attendu du candidat qu'il expose au jury son analyse et sa réflexion personnelles sur les modalités d'action susceptibles d'être mises en œuvre dans la perspective d'apporter une réponse à la question posée. La situation individuelle, tirée au sort par le candidat, comporte des questions le/la conduisant à raisonner par scénarios.

Cette épreuve doit notamment permettre au jury d'apprécier chez le candidat sa capacité de dialogue, son aptitude à proposer des réponses en les argumentant ainsi que ses compétences en matière de recul critique. Elle permet en outre d'apprécier sa capacité à appréhender de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice de la spécialité et de son contexte institutionnel, dans ses différentes dimensions et à l'aune de la problématique vue dans tous ses aspects.

Le candidat développe dans son exposé les éléments constitutifs de la problématique. Cette partie de l'épreuve est suivie d'un entretien avec le jury qui prend comme point de départ l'exposé du candidat et s'élargit pour aborder des situations professionnelles diversifiées.

Le jury appréciera en outre la capacité du candidat à argumenter et à soutenir les propositions qu'il formule, et son aptitude à mobiliser à des fins professionnelles des aspects relevant de la recherche.

Les attendus du concours

Le concours de PsyEn (externe ou interne) répond à plusieurs exigences :

Un recrutement de cadres A de l'éducation nationale

Cette première exigence conduit le jury à attendre des candidats une connaissance des droits, des obligations et de la déontologie des fonctionnaires, incarnée aussi bien par leur posture que par leur façon d'appréhender les situations proposées. De même leur connaissance du système éducatif, de son histoire, de son évolution, de son actualité et des valeurs qui le fondent est appréciée à l'aune de leur compréhension des enjeux. Elle intègre l'actualité éducative au sens large (notamment les textes réglementaires), les travaux scientifiques, et une capacité à les mettre en perspective pour dégager les problématiques des sujets proposés, en percevoir la complexité et appréhender la diversité des approches possibles.

Postuler pour des fonctions de cadre A requiert de faire la preuve de qualités d'expression et de communication : clarté du propos, développement d'une argumentation, registre de langue adapté, correction syntaxique et orthographique. Le jury apprécie également une démarche structurée, appuyée sur des contenus (connaissances scientifiques, expériences...) et une capacité à construire une problématique à partir du sujet proposé et des questions qui lui sont associées.

Un recrutement de psychologues de l'éducation nationale

Le jury rappelle que « Les psychologues de l'éducation nationale contribuent, par leur expertise, à la réussite scolaire de tous les élèves, à la lutte contre les effets des inégalités sociales et à l'accès des jeunes à une qualification en vue de leur insertion professionnelle. Ils mobilisent leurs compétences professionnelles au service des enfants et des adolescents pour leur développement psychologique, cognitif et social. Au près des équipes éducatives, dans l'ensemble des cycles d'enseignement, ils participent à l'élaboration des dispositifs de prévention, d'inclusion, d'aide et de remédiation. Ils interviennent notamment au près des élèves en difficulté, des élèves en situation de handicap, des élèves en risque de décrochage ou des élèves présentant des signes de souffrance psychique. Ils concourent à l'instauration d'un climat scolaire bienveillant et, lorsque les circonstances l'exigent, participent aux initiatives prises par l'autorité académique dans le cadre de la gestion des situations de crise ». (Décret 2017-120 du 1^{er} février 2017)

Le jury attend des prestations des candidats qu'elles traduisent une appropriation du décret du 1^{er} février 2017 et du référentiel de connaissances et de compétences des psychologues de l'éducation nationale (Arrêté du 26 avril 2017). La connaissance du référentiel de connaissances et de compétences des métiers du professorat et de l'éducation constitue un appui professionnel indispensable.

Le jury s'attend également à ce que les candidats connaissent les principaux repères du système éducatif (constats, données chiffrées, problématiques actuelles), les procédures et instances relevant de leur domaine de compétence, les parcours de scolarisation possibles, les partenaires internes et externes et les outils du PsyEN.

S'agissant du concours interne, la capacité des candidats, notamment de ceux issus de l'éducation nationale, de prendre appui sur des exemples tirés de leur pratique professionnelle est appréciée pour autant qu'elle soit pertinente, analysée et recontextualisée par rapport au sujet proposé.

Il est important de souligner que les candidats postulent pour des fonctions qui les amèneront à rédiger des écrits professionnels de différents types : notes, comptes rendus etc.

Les points de vigilance du jury

Ils valent tant pour le concours externe que pour le concours interne.

Le jury valorise dans son évaluation un certain nombre de compétences transversales, de savoir-être, et de connaissances utiles voire nécessaires - à des degrés divers selon les épreuves. Les candidats reliront d'ailleurs avec profit les rapports de jury des années précédentes car beaucoup de remarques sont récurrentes.

Ainsi les épreuves requièrent une solide culture en psychologie : théories, courants et modèles de la psychologie se rapportant à l'éducation, au développement, à l'enseignement, aux apprentissages et à l'orientation scolaire et professionnelle, notamment la psychologie cognitive. Le jury apprécie que ces références théoriques soient articulées de façon pertinente avec l'expérience des candidats, les situations et les pratiques.

Les candidats qui disposent d'une connaissance précise et contextualisée des textes réglementaires, des lois et des réformes en cours et du fonctionnement du système éducatif peuvent la traduire aisément en enjeux (école inclusive, bien-être, décrochage etc.).

Lors des différentes épreuves, le jury s'attache à repérer la capacité des candidats à se projeter dans le métier de PsyEN, à s'approprier la posture de cadres de l'Éducation nationale, porteurs des valeurs républicaines et membres à part entière des équipes éducatives. Le jury est attentif à la compréhension des missions du Psy EN notamment des spécificités de son intervention dans le cadre institutionnel. Il s'agit de se situer en tant que psychologue de l'Éducation nationale et non de psychologue dans l'Éducation nationale.

Le jury s'assure également de la connaissance générale par les candidats des dispositifs institutionnels pour les élèves à besoins éducatifs particuliers, du rôle des acteurs du système éducatif et des partenaires extérieurs ainsi que de la compréhension des relations inter-catégorielles et interpersonnelles au sein des équipes éducatives.

L'expression d'une motivation authentique pour les missions de PsyEN et un attachement aux valeurs du service public constituent pour les candidats des points d'appui importants pour valoriser leur propos.

IV) Bilan de l'épreuve d'admissibilité / admission

- [Les statistiques générales de l'admissibilité / admission](#)

Moyennes (/20) obtenues pour 42 admissibles (EDA et EDO) et 20 admis (EDA et EDO)

PSYEN EDA	
Admissibles	Admis
2019 : 12,56	16,95
2020 : 13,74	14,92

PSYEN EDO	
Admissibles	Admis
2019 : 13,54	16,03
2020 : 14,49	15,36

Notes (/20) obtenues par type d'épreuve (supérieures et inférieures)

	PSYEN EDA	PSYEN EDO
Admissibles		
Etude de dossier 2019	18,00 - 10,25	17,50 - 11,75
Etude de dossier 2020	17,85 – 12,10	17,05 – 13,00
Admis		
Etude de dossier (oral) 2019	19,00 – 13,50	20,00 – 13,50
Admis 2020 à partir de l'admissibilité	17,85 – 13,35	17,05 – 14,40

Les moyennes présentées dans les tableaux ci-dessus montrent que seule une préparation sérieuse permet la réussite à l'épreuve d'admissibilité. En apparence moins sélective, eu égard à la baisse du nombre des candidats en EDO notamment, cette session a permis de mobiliser des candidats motivés : les moyennes de l'admissibilité sont supérieures à celles de l'an passé, si les moyennes de l'admission sont inférieures, les notes les plus basses sont supérieures traduisant un faible écart entre les candidats.

Les copies évaluées ont été classées par ordre de mérite à hauteur du nombre de postes offerts. Lors de la délibération pour l'admission, le jury a été amené à départager les candidats *ex aequo* se situant à la barre des admis, ce qui est une exigence du concours. Pour départager les candidats, le jury a retenu la moyenne des notes des deux correcteurs aux questions 2 et 3 de l'épreuve écrite (questions sur 45 points) spécifiques aux deux spécialités.

- Les remarques du jury spécifiques à cette épreuve écrite

Ces remarques valent pour le concours externe et le concours interne, les jurys ayant procédé à une analyse collective du traitement du sujet, commun aux deux concours.

Beaucoup de candidats ont accordé de l'importance au soin et à la présentation de leur production en remettant des copies lisibles, avec une maîtrise syntaxique et grammaticale avérée. À l'inverse, certains candidats se sont abstenus de rédiger, en utilisant des successions de tirets, des énumérations, avec un effet catalogue voire des maladresses importantes (absence d'introduction, de problématique d'annonce du plan etc.).

Les copies les plus solides présentent des parties équilibrées, respectent le plan annoncé et témoignent de qualités rédactionnelles avec des choix lexicaux qui viennent étayer un propos conceptualisé. Elles conjuguent une pensée fluide et distanciée avec une mise en perspective des questions renvoyant à des dimensions éthiques, humanistes et philosophiques. Elles mettent en

évidence l'incarnation du rôle du PsyEn appuyée sur une connaissance précise du système éducatif et de ses enjeux.

Le jury apprécie un propos bien structuré comportant une introduction permettant de dégager la problématisation, des transitions et une conclusion.

Il est important que les idées développées soient argumentées et étayées sur une littérature scientifique et une analyse réflexive des expériences. En aucun cas, le rôle du PsyEn ne peut se résumer à une liste d'actions, de prescriptions ou d'expériences professionnelles et/ou à des dispositifs et des instances auxquels le PsyEN participe.

Les références bibliographiques sont appréciées lorsqu'elles permettent de traiter le sujet. Il ne s'agit pas seulement de citer le nom d'un auteur mais d'utiliser ses propos à bon escient afin de soutenir une argumentation. Les normes en matière de citation d'ouvrages ou d'auteurs doivent être respectées : titre de l'œuvre souligné, nom de l'auteur après une virgule. Les citations doivent être transcrites entre guillemets.

Le jury a valorisé les propos qui témoignaient d'une appropriation de la circulaire de mission et du référentiel de 2017 précédemment cités pour convoquer le rôle du PsyEN, apporter des réponses réalistes, adaptées au terrain. Il recommande un positionnement souple et prenant en compte les contextes et paramètres.

Le jury précise qu'un esprit critique de bon aloi ne peut être confondu avec une mise en cause du système éducatif virulente et inappropriée.

Le jury encourage les candidats aux concours à s'imprégner des ressources proposées dans la bibliographie mise à disposition des candidats (qui figurera sur le site du ministère à l'adresse suivante : - <https://www.education.gouv.fr/les-concours-de-recrutement-des-psychologues-de-l-education-nationale-11264> - Une mise à jour est prévue pour 2021).

Cette liste ne constitue pas une liste exhaustive des attendus en termes de références. Elle vise à encourager les candidats à travailler la bibliographie publiée chaque année qui doit leur permettre d'identifier des problématiques au cœur des préoccupations des acteurs du système éducatif et dont la connaissance est indispensable pour de futurs PsyEN.

Au risque de se répéter, le jury rappelle que les connaissances acquises doivent être mobilisées en fonction et au service du sujet de l'épreuve. Un discours trop général, extérieur à la thématique de l'épreuve présente fort peu d'intérêt.

Points saillants des copies du concours interne (traitement du sujet)

Les meilleures copies :

- Inscrivent le sujet dans le contexte de l'école inclusive et des élèves à BEP
- Développent une analyse rigoureuse fondée sur un argumentaire intéressant et pertinent
- Proposent des investigations complémentaires pertinentes et des pistes d'interaction avec l'équipe enseignante
- Apportent des réponses cohérentes en lien avec les politiques nationales

- Font montre de solides connaissances institutionnelles
- Sont étayées par des références théoriques maîtrisées
- Attestent un positionnement de futur PsyEN

Les moins bonnes copies :

- Révèlent des difficultés dans la gestion du temps : copies inachevées
- Traitent le sujet de manière superficielle (beaucoup de pistes qui ne sont pas développées) ou restent très générales
- Restent centrées sur une seule hypothèse
- Répondent aux questions posées sans problématisation de la situation
- Se contentent de reprendre les documents du dossier (beaucoup de redondances)
- *A contrario*, n'exploitent pas la documentation fournie
- Éudent certaines questions du sujet (pertinence de l'orientation par exemple)
- Font des préconisations qui ne sont pas ciblées sur le cas proposé à l'étude
- Traduisent des connaissances lacunaires dans différents champs de la psychologie
- Sont trop peu argumentées, n'exposent pas les conclusions du candidat, ne comportent aucune proposition opérationnelle, montrent une difficulté à prendre des décisions
- Sont parfois incohérentes dans le cours de la copie
- Attestent un manque de références théoriques et une connaissance insuffisante des politiques nationales (font référence à des réalités locales et non pas institutionnelles)
- Révèlent un positionnement professionnel fragile, insuffisamment étayé ou un manque de recul (primat de l'expérience).

Sujet de l'épreuve d'admissibilité : étude de dossier portant sur les politiques éducatives (documents joints en annexe)

Fonction exécutive complexe constitutive du développement psychologique, l'attention est une habileté cognitive déterminante des conduites adaptatives humaines. Elle permet notamment, à tout individu en situation d'apprentissage, de prendre connaissance dans les meilleures conditions possibles des informations disponibles, de les mémoriser, de les comprendre et les traiter, d'intégrer les données proposées, de se concentrer sur les tâches à accomplir, d'élaborer un raisonnement et ainsi de s'adapter à toute situation nécessitant de mobiliser ses facultés intellectuelles.

En constante construction durant l'enfance et l'adolescence, tout enseignant sait que l'attention est la première condition de la réussite scolaire de ses élèves. Son insuffisance peut gravement entraver leurs comportements scolaires jusqu'à générer des carences d'apprentissages. Mais chaque enseignant sait également que l'attention est perfectible. Il n'en reste pas moins que le réputé syndrome de « trouble de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDA/H) » est souvent invoqué par les enseignants dès lors qu'un élève leur

semble présenter des signes de difficulté particulière à se concentrer sur une tâche, se disperser voire à faire preuve d'une certaine instabilité psychomotrice.

Il est pour exemple la situation décrite ci-dessous :

La/le psychologue l'éducation nationale (PsyEN) du collège de R... est sollicité.e par le chef d'établissement pour lui faire réexaminer la situation du jeune Enzo, 12 ans, qui vient de faire sa rentrée en 6ème et qui lui a déjà été signalé en raison d'une apparente instabilité qui, selon ses professeurs, perturbe le climat de la classe. A ce stade, la seule information dont la/le PsyEN dispose est une raide synthèse rédigée en juin précédent par la/le collègue PsyEN de l'école du secteur :

« A la demande de son enseignante de CM2, madame XXX, j'ai vu Enzo, 12 ans, d'abord accompagné de ses parents puis seul car il rencontre de grandes difficultés dans son comportement qualifié d'instable, perturbant pour la classe. Ses résultats sont effectivement inégaux, sans carence profonde mais suffisamment altérés pour que l'enseignante envisage une orientation vers un enseignement adapté voire la constitution d'un dossier MDPH.

L'examen psychométrique n'a révélé aucune déficience cognitive. Lors de nos entretiens, Enzo s'est régulièrement plaint d'être obligé de travailler plusieurs heures tous les soirs pour apprendre ses leçons et faire ses devoirs. A chaque fois que je l'ai interrogé sur ce sujet, il a semblé découragé et démotivé par ses mauvais résultats scolaires. Il se compare régulièrement à ses copains qui ne travaillent qu'une heure en moyenne et « qui ont des bonnes notes ». Il se lamente qu'ils ont le temps d'avoir des activités extrascolaires, de jouer à des jeux vidéo ou de faire des sorties. Il est persuadé qu'il ne sert à rien de travailler. Il s'agace de ce que son père et/ou sa mère passent leurs soirées avec lui afin de l'aider. Ses difficultés ont donc un retentissement sur toute la vie de la famille et Enzo s'en montre culpabilisé. Lorsque nous avons discuté de ses méthodes de travail, il en est ressorti qu'il n'est capable de se concentrer que la moitié du temps mobilisé et ce de façon séquencée. Enzo, en effet, n'arrive pas à se consacrer à une tâche plus de 10 minutes d'affilée. Le reste du temps, dit-il, il essaie de s'organiser : trouver ses affaires, les ranger, décider par quoi il va commencer etc... mais qu'il passe son temps à les perdre.

In fine, la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré (CDOEA) s'est prononcée en faveur d'une orientation vers un enseignement adapté au motif qu'Enzo semblait présenter des troubles de type « TDA/H ». Les parents s'y étant opposés, j'ai défendu avec eux l'idée qu'il devrait être affecté en première instance en 6ème ordinaire même s'il a été convenu avec la famille qu'une révision d'affectation pourrait leur être proposée ».

À la lecture de ces informations, en fonction de votre analyse de la situation succinctement décrite ci-dessus et en vous inspirant des différents documents joints en annexe de cet exposé, vous répondrez aux questions suivantes :

Première question commune aux candidats des deux spécialités EDA/EDO :

1 - Selon vous, l'hypothèse d'une symptomatologie de type TDA/H est-elle assurément révélée au regard des indications portées par la/le PsyEN EDA à la connaissance de la CDOEA ?

Questions spécifiques aux candidats EDA :

2 - Quelles investigations spécifiques ont-elles dû être menées en cours de la scolarité pour aboutir à l'hypothèse d'une poursuite d'études dans l'enseignement adapté d'Enzo ?

3 - En fonction de vos conclusions, ce scénario vous semble-t-il répondre parfaitement à la problématique du jeune Enzo ? Si oui, justifiez votre réponse. Si non, quel autre scénario auriez-vous préconisé ?

Questions spécifiques aux candidats EDO :

2 – Quelles investigations supplémentaires (tests, entretiens, rencontres etc...) vous semblent-elles indispensables avant toute préconisation au chef d'établissement ?

3 – Quelle que soit la décision prise in fine, comment la/le PsyEN peut-elle/il interagir avec les enseignants intervenant dans cette 6ème de façon à permettre une meilleure prise en compte des difficultés du jeune Enzo?

Quatrième question commune aux candidats des deux spécialités EDA/EDO :

4 – À la lecture de la situation du jeune Enzo et au regard des théories sur l'éducabilité de l'attention et de l'inhibition, quel enseignement en tirez-vous dans l'application des préconisations ministérielles relatives au renforcement de la dimension « pleinement inclusive » de « l'Ecole de la confiance » ?

Éléments indicatifs et non exhaustifs de corrigé (communs au concours externe et au concours interne)

Question 1 commune EDA/EDO

Selon vous, l'hypothèse d'une symptomatologie de type TDA/H est-elle assurément révélée au regard des indications portées par la/le PsyEN EDA à la connaissance de la CDOEA ?

On peut attendre des candidats une introduction mettant en perspective le sujet, notamment s'agissant de la notion d'attention :

- Dans son acception neuro développementale de fonction exécutive dite « de haut niveau » comme toute habileté du cerveau permettant l'adaptation à des situations nouvelles, « non-routinières » : élaboration de stratégie, planification des tâches, flexibilité mentale et contrôle de l'inhibition ;
- Dans son acception plus triviale régulièrement invoquée à l'école : concentration, rigueur, centration de l'esprit sur un sujet/objet particulier etc...

Le jury attendait des candidats une présentation des TDA/H en tant qu'anomalies des fonctions exécutives, quel que soit le mécanisme les ayant provoqués ; il s'est assuré que l'acception scientifique était bien comprise par les candidats dans la situation présentée et notamment qu'ils considéraient bien le trouble de l'attention du jeune Enzo en tant que fonction cérébrale interagissant avec les autres fonctions supérieures à des fins d'adaptation et de raisonnement dans tout type de situation.

Le candidat pouvait évoquer les différentes étiologies identifiées possibles et les interprétations des TDA/H selon les différentes théories et courants. Par exemple pour le courant psychanalytique, l'hyperactivité représente une expression symptomatique réactionnelle à des conflits internes. En tant qu'entité clinique à part entière, certains auteurs considèrent les comportements hyperkinétiques et inattentifs comme des symptômes pouvant révéler divers contextes pathologiques ou des problématiques relationnelles.

On peut attendre des candidats qu'ils identifient les informations manquantes pour statuer de façon définitive sur la présence d'un TDA/H : parcours, comportement au cours de la passation et relation à l'adulte, scores, ...

De ce fait, les difficultés exprimées par le jeune Enzo peuvent, sous réserve d'investigations complémentaires, relever de cette pathologie :

- en classe (vérifier ses difficultés : compréhension, défaut de mémoire de travail, organisation de son travail pour aboutir à la bonne réponse ?)
- dans sa vie familiale (comportement parfois inadapté à cause de son défaut d'inhibition et de son autonomie : difficulté à réagir de manière adaptée et à organiser sa vie hors de la routine).

De plus, les troubles ne semblent pas corrélés à un retard mental global. Donc les TDA/H semblent être le bon diagnostic.

Questions 2 et 3 spécifiques EDA

Quelles investigations spécifiques a-t-il fallu mener en au cours de la scolarité pour aboutir à l'hypothèse d'une poursuite d'études d'Enzo dans l'enseignement adapté d'Enzo ?

- L'orientation vers l'enseignement adapté en collège s'inscrit en général dans une histoire de l'élève au sein de l'institution scolaire, elle n'est habituellement envisagée qu'après de nombreuses actions qui peuvent débiter à l'école maternelle :

- repérage lors d'observations visant à la prévention, présentation du dossier dans le cadre d'une réunion du pôle-ressources, formalisation d'une demande d'aide auprès du RASED, rencontres de l'enseignant avec les parents, réunions d'équipes éducatives, éventuellement aides internes au réseau par le maître E ou G, aides extérieures en libéral (orthophoniste ou psychologue par exemple), dans le cadre d'un CAMPSP/CMPP ou CMP, ou bien proposition d'allongement de cycle d'une année...
- au sein du Rased, le psychologue de l'éducation nationale joue un rôle particulier et il est le plus souvent sollicité pour un entretien avec les parents et des examens complémentaires (tests de développement ou psychométriques notamment) ;
- proposer une affectation provisoire en enseignement adapté au collège (ou dans un EREA) suppose de constituer un dossier complet pour le passage en CDOEA (bilan scolaire, psychologique, médical, social) dont l'instruction demande plusieurs mois et débute souvent dès le CM1.
- L'absence d'historique avant le CM2 demande d'une part de se renseigner auprès du secrétaire de la CDOEA, d'autre part peut interroger sur cette décision si elle était tardive dans le cursus de l'élève : préconisations de consultations ou d'accompagnement non réalisées, effet de contexte (camarades, rapports élève/enseignant, relations familiales), ...

3 - En fonction de vos conclusions, ces propositions d'orientation vous semblent-elles bien répondre à la problématique du jeune Enzo ? Si oui, justifiez votre réponse. Si non, quel autre scénario auriez-vous préconisé ?

- La proposition de SEGPA correspond souvent à la recherche d'un contexte plus protecteur pour l'élève : effectifs et nombre d'enseignants réduits, rythme de travail adapté, notation valorisante, au risque parfois d'une sollicitation moindre des potentialités de l'élève.
- Dans le cas décrit, Enzo a surtout besoin de s'organiser, de fixer son attention, d'être en mesure de se consacrer plus durablement aux tâches scolaires qui lui sont assignées : il est sans doute préférable d'intervenir dans le cadre scolaire usuel, en sixième, avec des outils pédagogiques adaptés, plutôt via un PAP qui permet de prendre en compte une analyse médicale dans le cadre de l'enseignement en classe, avec éventuellement des consultations externes (par exemple psychologiques) pour l'aider à mieux canaliser son attention.
- Parmi les autres plans/programmes/projets, possibles, le PPRE permet d'impliquer les parents et éventuellement d'ajouter des temps d'aide personnalisée, mais n'apporte pas d'éclairage complémentaire aux enseignants ; envisager un PPS supposerait une forte dégradation de la situation de l'enfant.
- **Questions 2 et 3 spécifiques EDO**

- **2 – Quelles investigations supplémentaires (tests, entretiens, rencontres etc...) vous semblent indispensables avant toute préconisation au chef d'établissement notamment quant à l'organisation de son parcours ?**
- Enzo vient de faire sa rentrée au collège et sa situation est présentée au PsyEN par le chef d'établissement ; il conviendra donc de recevoir en entretien Enzo et sa famille (ensemble/seul) afin de recueillir leurs ressentis et des informations liées à son parcours scolaire, ses difficultés et les remédiations mises en place ainsi que sur son arrivée en 6^{ème}. Ces entretiens pourront éventuellement permettre de demander si des bilans (ex : bilan neuropsych) ont été réalisés et de questionner la famille sur la-les raisons du refus d'une orientation vers les enseignements adaptés.
- Par ailleurs, il paraît indispensable de contacter le-la collègue PsyEN EDA afin de compléter les éléments de sa synthèse (bilan psychométrique) et questionner sur les éventuels aménagements apportés durant la scolarité primaire et les aides proposées par le RASED.
- Un bilan psychométrique ayant été réalisé par le/la PsyEN en juin dernier, il est important de connaître le-les tests utilisés pour évaluer la sphère cognitive afin d'utiliser d'autres épreuves (si l'évaluation de l'efficacité cognitive est jugée nécessaire par le/la PsyEN du collège) afin d'éviter les effets de re-test.
- Une rencontre avec les enseignants de 6^{ème}, notamment le professeur principal, semblerait également pertinente afin de recueillir des éléments complémentaires et des observations sur l'adaptation d'Enzo depuis son arrivée au collège.
- Des épreuves d'évaluation de l'attention pourront éventuellement être proposées afin de recueillir des informations complémentaires au WISC V (exemples : certains sous-tests de la NESPSY ; la TEA-CH ; le STROOP etc.).
- **3 – Quelle que soit la décision prise in fine, comment la/le PsyEN peut-elle/il interagir avec les enseignants intervenant dans cette 6ème de façon à permettre une meilleure prise en compte des difficultés du jeune Enzo?**
- La question posée ici renvoie à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers et l'annexe 3 permettrait d'examiner la pertinence des propositions émises par les candidats au regard des différentes formes de scolarisation.
- Pour cet élève, que pouvons-nous ici privilégier ? un PPRE (programme personnalisé de réussite éducative) ? un PAI (projet d'accueil individualisé pour les élèves qui présentent un trouble de santé) ? un PPS (projet personnalisé de scolarisation) ou un PAP (projet d'accompagnement personnalisé) ?
- Pour la mise en place d'un PPS, la MDPH (maison départementale des personnes handicapées) doit être saisie par la famille. Un PAP apparaît ici plus adapté car il

permet (en théorie !) de décider et de mettre en œuvre des mesures d'aménagement de la scolarité d'un élève sans avoir besoin de faire appel aux dispositifs spécifiques du handicap et donc sans faire le détour par la MDPH ni sans faire appel à l'enseignant référent puisqu'il n'intervient pas dans le suivi du PAP.

- L'interaction du PsyEN avec les enseignants (et le médecin scolaire) paraît ici indispensable afin d'évaluer ensemble les progrès (ou pas) d'Enzo ; de revoir les aménagements mis en place et, peut-être, d'envisager une orientation vers les enseignements adaptés (?) ou vers la constitution d'un dossier MDPH à condition de travailler ces hypothèses d'orientation avec la famille.
- Si le diagnostic de TDA/H est finalement posé, une formation (ou une sensibilisation) à destination des professeurs pourra être proposée afin de mieux connaître et faire connaître ce trouble, ses impacts sur la scolarité et présenter des conseils pour accompagner au mieux ces élèves.

Quatrième question (commune EDA/EDO)

À la lecture de la situation du jeune Enzo et au regard des théories sur l'éducabilité de l'attention et de l'inhibition, quel enseignement en tirez-vous dans l'application des préconisations ministérielles relatives au renforcement d'une scolarisation « pleinement inclusive » inscrite dans la loi sur « l'École de la confiance »?

Le jury attendait deux niveaux dans l'argumentaire permettant d'apporter une réponse à la question posée :

- l'un, institutionnel sur l'école inclusive ;
- l'autre, plus opérationnel, devrait s'appuyer sur l'article de Olivier Houdé (document joint cf annexe) qui défend notamment l'idée que l'éducabilité cognitive des enfants repose sur la manière dont on leur permet d'apprendre à « dompter » leur expression (système 1 – heuristique) pour qu'ils se donnent le temps d'activer leur raisonnement (système 2 – algorithmique).

La réponse attendue se situe dans une mise en perspective de ces deux approches au sein de la classe. Le rôle d'expert du psychologue pourra être mis en valeur dans les copies.

Barème d'évaluation

- **Construction générale des réponses : 10 points**
- **Structuration de la pensée et méthodologie : 20 points**
- **Question 1 : 10 points**
- **Questions 2 et 3 :**

- **Investigations : 20 points**
- **Pertinence des propositions : 25 points**
- **Question 4 : 10 points**
- **Bonification pour copie exceptionnelle : 5 points**

Conclusion

Si cette session a vu son déroulement amputé d'une épreuve, les observations portées sur les copies des candidats attestent une forme de récurrence des constats portés par les membres du jury d'une session à l'autre. Les candidats du concours interne exprimeront d'autant mieux leur potentiel qu'ils pourront prendre appui sur des références théoriques solides, une bonne connaissance des dispositifs institutionnels, une capacité à problématiser et analyser les situations proposées au-delà de l'action concrète, à faire montre d'un positionnement professionnel rigoureux dans un environnement complexe où ils interagissent avec de multiples acteurs au sein et à l'extérieur de l'éducation nationale en gardant comme objectif premier l'intérêt bien compris des élèves.

ANNEXES

[Annexe 1 - Fichier TDAH fiche enseignants.pdf](#)

[Annexe 2 - Sciences Humaines mensuel N° 265 - déc. 2014](#)

[Extraits de l'article « Réfléchir, c'est résister à soi-même » : Rencontre avec Olivier Houdé »](#)

[Annexe 3 - Fichier IH2EF scolarisation EBEP.pdf](#)